

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	32 801	32 801		459	-459	-100.00
	Fonds commercial (1)	442 871		442 871	442 871		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	165 495	133 192	32 303	12 663	19 640	155.09
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	34 625		34 625	34 625		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	31 864		31 864	31 632	232	0.73
	Total II	707 656	165 993	541 663	522 250	19 413	3.72
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	5 289		5 289	5 411	-121	-2.24
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	543 410	147 519	395 890	458 600	-62 710	-13.67
	Autres créances	18 669		18 669	27 841	-9 173	-32.95
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	403 567		403 567	590 453	-186 886	-31.65
	Disponibilités	237 433		237 433	3 657	233 776	NS
	Charges constatées d'avance (3)	25 096		25 096	21 412	3 684	17.21
	Total III	1 233 464	147 519	1 085 945	1 107 374	-21 429	-1.94
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 941 120	313 513	1 627 607	1 629 624	-2 017	-0.12

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

31 864

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 239 976) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	239 976	239 976		
	Réserves				
	Réserve légale	23 998	23 998		
	Réserves statutaires ou contractuelles	157 886	157 881	5	0.00
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	380 133	342 471	37 662	11.00
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
Total I		801 992	764 325	37 667	4.93
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	101 850	87 300	14 550	16.67
	Total III	101 850	87 300	14 550	16.67
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	6 342	2 758	3 584	129.95
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 914	101 552	-29 638	-29.18
	Dettes fiscales et sociales	328 754	345 722	-16 969	-4.91
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		848	-848	-100.00
	Produits constatés d'avance (1)	316 755	327 119	-10 364	-3.17
	Total IV	723 765	777 999	-54 234	-6.97
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 627 607	1 629 624	-2 017	-0.12

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 723 765 777 999

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	16
Permanence ou changement de méthodes	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	17
Etat des amortissements	17
Etat des provisions	18
Etat des échéances des créances et des dettes	18
Composition du capital social	18
Evaluation des immobilisations corporelles	18
Evaluation des amortissements	19
Titres immobilisés	19
Evaluation des matières et marchandises	19
Evaluation des créances et des dettes	19
Dépréciation des créances	19
Disponibilités en Euros	19
Détail des produits à recevoir	20
Détail des charges à payer	20
Détail des charges constatées d'avance	21
Détail des produits constatés d'avance	22
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	22
Liste des filiales et participations	23

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 627 607.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 552 859.83 Euros et dégageant un bénéfice de 380 132.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	478 718		
Installations générales agencements aménagements divers	24 461		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	172 684		28 470
TOTAL	197 145		28 470
Autres participations	34 625		
Prêts, autres immobilisations financières	31 632		232
TOTAL	66 257		232
TOTAL GENERAL	742 120		28 702

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 046	475 672	475 672
Installations générales agencements aménagements divers			24 461	24 461
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		60 120	141 034	141 034
TOTAL		60 120	165 495	165 495
Autres participations			34 625	34 625
Prêts, autres immobilisations financières			31 864	31 864
TOTAL			66 489	66 489
TOTAL GENERAL		63 166	707 656	707 656

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		35 388	459	3 046	32 801
Installations générales agencements aménagements divers		24 461			24 461
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		160 021	8 830	60 120	108 732
TOTAL		184 482	8 830	60 120	133 192
TOTAL GENERAL		219 870	9 290	63 166	165 993
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	459				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 830				
TOTAL	8 830				
TOTAL GENERAL	9 290				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	87 300	101 850	87 300		101 850
TOTAL	87 300	101 850	87 300		101 850

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	161 915	71 193	85 589		147 519
TOTAL	161 915	71 193	85 589		147 519
TOTAL GENERAL	249 215	173 043	172 889		249 369
Dont dotations et reprises d'exploitation		173 043	172 889		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 864	31 864	
Clients douteux ou litigieux	177 023	177 023	
Autres créances clients	366 386	366 386	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 419	9 419	
Débiteurs divers	9 250	9 250	
Charges constatées d'avance	25 096	25 096	
TOTAL	619 039	619 039	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	71 914	71 914		
Personnel et comptes rattachés	108 583	108 583		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 840	98 840		
Impôts sur les bénéfices	21 519	21 519		
Taxe sur la valeur ajoutée	92 967	92 967		
Autres impôts taxes et assimilés	6 845	6 845		
Groupe et associés	6 342	6 342		
Produits constatés d'avance	316 755	316 755		
TOTAL	723 765	723 765		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	799			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	24.0000	9 999			9 999

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS	3 567
FACTURES A ETABLIR	160 852
Total	164 419

Détail des charges à payer

	Montant
TELEPHONE	148
EDF EAU	1 477
TIMBRES	1 145
REPARATION	311
CEGID	1 318
COPIEURS	881
REPARATION ENSEIGNE	4 662
INTERESSEMENT COLLABORATEURS	74 200
CHARGES SUR INTERESSEMENT	33 761
CONGES A PAYER	34 383
CHARGES SUR CONGES	15 644
TAXE APPRENTISSAGE	770
FORMATION CONTINUE	3 086
CVAE	67
Total	171 853

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
EXPLOITANT AGRICOLE	204		
REVUE FIDUCIAIRE	1 806		
UNECA	330		
ABONNEMENT LEFEBVRE	4 353		
REVUE EXPERT INFO	5 551		
NORDNET	160		
EIC	1 121		
EDITIONS LEGISLATIVES AGRI	399		
FIDU EXPERT	1 871		
API COMTAT	358		
EDITIONS TISSOT	291		
PACKS SID	1 802		
ATS STUDIO	387		
ROUTAGE REVUES	2 780		
PITNEY	244		
SITE INTERNET	2 322		
ASYNEO	40		
ACROPOLE CAC	347		
EDITIONS LEGISLATIVES CC	730		
Total	25 096		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	316 755		
Total	316 755		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision non déductible fiscalement est comptabilisée pour 101 850.00 euros.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS CAGEC COTELLE-HUBERT
71100 CHALON SUR SAONE

Page 23

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals domés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - Avenir Audit - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	8 000		98,75					44 239	1 201		

CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 239 976.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D' ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN** **DATE DU 10 MAI 2024**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 380 132.74 €, de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - au compte « Autres réserves » | 170.74 € |
| - une somme de | 379 962.00 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total	380 132.74 €
-------------	--------------

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 379 962.00 euros, soit un dividende égal à 38.00 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 14 136.00 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 365 826.00 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2022

- Dividende global distribué :	342 465.75 €
soit, par titre :	34.25 €

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	303 469.65 €
soit, par titre :	30.35 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	311 080.00 €
soit, par titre :	28.00 €

FABRIEN PRETOT


CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 239 976.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D' ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 10 MAI 2024**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 380 132.74 €, de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - au compte « Autres réserves » | 170.74 € |
| - une somme de | 379 962.00 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total	380 132.74 €
-------------	--------------

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 379 962.00 euros, soit un dividende égal à 38.00 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 14 136.00 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 365 826.00 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2022

- Dividende global distribué :	342 465.75 €
soit, par titre :	34.25 €

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	303 469.65 €
soit, par titre :	30.35 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	311 080.00 €
soit, par titre :	28.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FABRIZIO PACTOT

